

# MAIRIE DE FRANCS

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### ORDINAIRE

Du 12 février 2019

### CONVOCATION du 06 février 2019

L'an deux mil dix neuf, le 12 février à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis.

Absents excusés : Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique, Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame GISSOUT Florence.

#### **Délibération devis tracteurs :**

Monsieur PIMBERT nous a fait parvenir un devis de 987,62 € pour l'entretien de l'épareuse et un devis de 597,94 € pour l'entretien du tracteur.

Le Conseil Municipal accepte ces devis à 10 voix pour et autorise Madame le Maire à les signer. Une délibération sera prise.

#### **Délibération demandes de subvention :**

Nous avons reçu les demandes de subvention suivantes :

- Association de la Fleur au miel ( lutte contre le frelon asiatique): le Conseil Municipal accorde 150 € à 10 voix pour.
- Association des jeunes sapeurs pompiers : le Conseil Municipal accorde 50 € à 10 voix pour.
- Collège de Lussac ( voyage scolaire d'Ambre Richard en Italie) : le Conseil Municipal accorde 50 € à 10 voix pour.
- Association « la pelouse » Accueil des familles : le Conseil Municipal accorde 50 € à 10 voix pour.
- Coopérative scolaire : le Conseil Municipal accorde 80 € à 10 voix pour.
- Association d'aide à domicile du Lussacais : le Conseil Municipal accorde 200 € à 10 voix pour.
- Se pose la question de la subvention du Syndicat viticole à propos duquel le Maire de Saint Cibard, Monsieur Jean, nous a fait parvenir copie de la lettre adressée à Monsieur Thienpont. Après avoir entendu la lecture de ce courrier le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de verser cette subvention à condition de recevoir la demande écrite.
- Sapeurs pompiers humanitaires : le Conseil Municipal refuse à 10 voix pour.

#### **Demande de don :**

L'amicale des sapeurs pompiers de Castillon fait une demande de don pour financer un monument à la mémoire de ceux et celles qui ont servi le corps des Sapeurs Pompiers. Le Conseil Municipal refuse à 10 voix contre.

#### **Infos diverses :**

● Avis domanial : suite à notre demande d'évaluation, les Domaines nous informent qu'ils ne peuvent donner suite car notre demande ne répond pas aux modalités de consultation. Monsieur Vienne a été averti, il s'est mis en relation avec eux et a demandé un prix au m<sup>2</sup> car ils peuvent le faire à titre informatif. Dès qu'il a une réponse il revient vers nous .

- La décision modificative n°2 sur le budget 2018 décidée lors du conseil du 07 janvier dernier a été refusée par la trésorerie.
  - Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain.
  - Épicerie ambulante : Madame le Maire a reçu Madame Chateigner le 21 janvier dernier. Elle désire faire une halte sur la commune avec son camion . Elle doit nous recontacter pour communiquer ses jour et heure de passage.
  - Prévent'bus : Madame le Maire a reçu Amandine Ravet du Prévent'bus qui propose des animations gratuites à destination des 55 ans et plus sur le « bien vieillir ». Ce sera deux animations 1 fois par mois ( 2 fois 2 heures), pour les gens de la commune, des communes alentours et de la CDC . Les thèmes abordés vont de la cuisine à l'hygiène des mains en passant par la relaxation ou l'informatique ... Ainsi la première réunion, début mars, abordera les soupes d'hiver et le code de la route ( thème réclamé par les participants sur d'autres communes). Le 02 avril les thèmes seront la cuisine des épices et la gestion des chutes.
- Les gens intéressés devront se faire inscrire car le nombre de place est limité à 10 par session.
- École : en septembre l'école accueillera les CM1, CM2 . Il faut donc adapter 2 toilettes car ceux en place ont été prévu pour des maternelles. Ainsi avec le WC handicapé cela en fera trois.

### Questions diverses :

- Monsieur BRAUD demande s'il est possible de déplacer les réunions du conseil municipal au mardi ? Cela ne dérange personne par conséquent la décision est prise.
- Monsieur REVERDEL demande à Madame le Maire si elle a contacté Monsieur GINESTAL pour l'enfouissement des deux dernières lignes en même temps que le travaux sur le transformateur ? Elle répond qu'elle a vu pour qu'au niveau de chez Denis REVERDEL un boîtier soit mis afin que l'enfouissement soit repris à partir de là. Monsieur REVERDEL dit que si le transformateur ne se fait pas cette année et que la DDTM regoudronne la route toute intervention sera bloquée pendant 5 ans.
- Monsieur PEYRAT signale, par ailleurs, qu'il est prévu un lampadaire au niveau de la cantine, qu'il est prévu trop haut et que les gens vont le percuter régulièrement en reculant. Il demande à ce qu'il soit mis en alignement des arbres. Madame le Maire doit voir avec l'entreprise.
- Madame GISSOUT demande la date exacte de la fête foraine ? Madame le Maire répond : les 7 & 8 septembre . Madame GISSOUT explique alors qu'il y a sûrement erreur car le deuxième weekend de septembre tombe les 14 & 15. La fête a donc bien lieu les 14 & 15 septembre 2019 .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
MADRID CLAUDINE



*C. Madrid*